

SERVICE: ECONOMAT

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 décembre 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N° ECONOMAT - ECONOMAT - Engagement dans le Green Deal Achats Circulaires lancé par la Région Wallonne - Examen - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin- Avis de la Section de Monsieur LOFFET

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa délibération en date du 29 avril 2019 par laquelle il adhère à la Charte pour des achats publics responsables au sein des pouvoirs locaux proposée par les Ministres wallons de la Fonction publique, de la Transition écologique, de la Fonction publique et des Pouvoirs locaux,

Vu la Circulaire de Monsieur le Vice-Président de la Région Wallonie, Ministre de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Urbanisme, et de l'Aménagement du territoire, en date 7 novembre 2019, proposant le Green Deal « Achats circulaires »

Vu le rapport de Monsieur le Chef de Division administratif en charge de l'Economat en date du 6 décembre 2019,

Vu la décision du Collège Communal en date du 10 décembre 2019,

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur l'Echevin LOFFET en sa séance du 11 décembre 2019,

Par pour contre abstention(s)

ARRETE :

Article 1 — Engagement dans le Green Deal « Achats circulaires »

Le Conseil communal marque son accord pour s'engager dans le green deal « achats circulaires » proposé par Monsieur le Ministre de la Région Wallonne

Article 2 — Transmission de la décision

La présente délibération sera transmise à la Direction du développement durable à l'adresse de marchespublics.responsables@spw.wallonie.be et à la Direction générale opérationnelle Intérieur et Action sociale, à l'adresse : marchespublics.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be: